

Fascicule séparé

ANNEXE au rapport n° CG / B 10
du 16 janvier 2015

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

Actions 2014

Perspectives 2015

SOMMAIRE

AXE 1 - Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif

ACTION 1 : Participer aux travaux d'évolution des dispositifs d'insertion.....	4
ACTION 2 : Mieux partager les évolutions intervenant dans le cadre du dispositif R.S.A.....	5-6
ACTION 3 : Maintenir et développer le partenariat avec les organismes payeurs.....	7
ACTION 4 : Maintenir et développer le partenariat avec les organismes signataires de la convention relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement	8-9
ACTION 5 : Améliorer la fluidité du dispositif d'orientation	10
ACTION 6 : Mettre en œuvre la fonction «réorientation» des Equipes pluridisciplinaires.....	11
ACTION 7 : Actualiser la composition des Equipes pluridisciplinaires	12

AXE 2 – Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle

ACTION 8 : Renforcer le partenariat avec Pôle Emploi	13-14
ACTION 9 : Favoriser le lien avec le secteur marchand et développer l'accès à l'emploi	15
ACTION 10 : Améliorer et renforcer l'offre Référent-parcours professionnel	16-17
ACTION 11 : Développer et valoriser l'offre du secteur de l'insertion par l'activité Economique	18-19
ACTION 12 : Mettre en œuvre des dispositifs de soutien dans le cadre des parcours	20-21

AXE 3 – Des parcours à consolider

ACTION 13 : Les modes de garde.....	22
ACTION 14 : La mobilité et la mobilisation	23
ACTION 15 : La formation professionnelle en lien avec le Conseil Régional	24
ACTION 16 : La lutte contre l'illettrisme et l'acquisition des savoirs fondamentaux	25
ACTION 17 : L'accès au logement	26
ACTION 18 : La prise en charge de la santé.....	27

AXE 4 – Des parcours à étayer pour une prise en compte de la personne dans sa globalité

ACTION 19 : Mieux intégrer les bénéficiaires du R.S.A. dans les réseaux de solidarité locaux.....	28
ACTION 20 : Développer des partenariats avec les institutions favorisant l'accès aux droits ou aux services	29
ACTION 21 : Améliorer et renforcer l'offre Référents parcours sociaux et actions d'insertion	30
ACTION 22 : Revisiter et adapter les dispositifs de soutien dans le cadre des parcours à visée d'insertion sociale	31
ACTION 23 : Evolution du dispositif du Fonds d'aide aux jeunes en difficulté.....	32
ACTION 24 : Evolution statistiques	33

ANNEXES

Annexe 1 : Bilan CAE Collège

Annexe 2 : Bilan dispositif Emploi

Annexe 3 : Demande d'APRE et de régie d'avances

Annexe 4 : Présentation du dispositif Contrat Initiative Emploi

Annexe 5 : Projet de Cellule de Concertation

Annexe 6 : Questionnaire de satisfaction suite à la réunion du 26/09/2014

Annexe 7 : Résultat du questionnaire de satisfaction suite à la réunion du 26/09/2014

Annexe 8 : Schémas explicatifs des renouvellements en C.D.D.I.

Annexe 9 : Trame des bilans pour les Ateliers Chantiers d'Insertion

AXE 1 - Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif

ACTION 1 : Participer aux travaux d'évolution des dispositifs d'insertion

Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2014	Disposer et mettre en œuvre une information régulière sur les évolutions du dispositif R.S.A.
Contexte de mise en œuvre	Les évolutions réglementaires du dispositif RSA.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	
Actions 2014	Poursuivre la participation du Département aux temps d'information avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale sur le rythme d'une réunion par trimestre. Veiller à la diffusion des informations localement, en interne (D.P.D.S.) et auprès des partenaires du Département.
Réalisé	Communication auprès des cadres sur les évolutions du dispositif . Réalisation d'un dossier et d'un schéma retraçant toutes les procédures relatives au RSA (de la demande au suivi). Ce travail est en cours de réalisation. Rédaction de comptes rendus de ces réunions.
Evaluation	Une meilleure appropriation des informations et de fait une plus grande efficacité pour leur mise en œuvre.
Perspectives 2015	Rencontres à poursuivre.

AXE 1 - Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif

ACTION 2 : Mieux partager les évolutions intervenant dans le cadre du dispositif R.S.A.

Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2014	Disposer et mettre en œuvre une information régulière sur le dispositif R.S.A.
Contexte de mise en œuvre	Les évolutions réglementaires du dispositif RSA.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Partenariat	Rencontres entre des référents parcours, des travailleurs sociaux de la D.P.D.S. des travailleurs sociaux de la C.A.F. Informations transmises au C.G. provenant de divers partenaires.
Actions 2014	<p>Organisation de réunions destinées aux travailleurs sociaux de la D.P.D.S. sur les aides, les prestations et les procédures de Pôle Emploi.</p> <p>Lever les difficultés rencontrées dans le cadre des suivis/accompagnements avec Pôle Emploi.</p> <p>Recensement auprès des partenaires et en interne des besoins d'informations, afin d'organiser des réunions apportant des réponses techniques voire pratiques.</p> <p>Poursuivre l'objectif d'information des partenaires.</p> <p>Mobiliser les partenaires sur le recensement de la participation des bénéficiaires du R.S.A. aux manifestations dont ils sont informés.</p> <p>Construire conjointement les outils de recueil de cette participation.</p>
Réalisé	<p>La réunion entre Pôle Emploi (PE) et les partenaires et agents du Département a été organisée le 26 septembre 2014.</p> <p>Thèmes élaborés : parcours, formation, aides de PE, aides aux permis, échanges entre les participants et PE.</p> <p>Difficultés pour obtenir la mobilisation des personnels des agences locales pour l'emploi (responsables et conseillers) sur ces réunions.</p> <p>Réunion sur la Fondation 2^{ème} Chance organisée le 26 septembre après-midi. Présentation d'un dispositif privé d'appui au parcours d'insertion.</p> <p>Poursuite de la diffusion d'informations (formation, manifestations, offres d'emploi,...) auprès des partenaires.</p> <p>Diffusion des informations de BGE, C-FOR, ALPHA Centre (forums, formations, offres d'emploi) auprès des partenaires et agents du Département.</p> <p>Présentation du dispositif «Emploi d'avenir en EMS» partenaires en charge de l'insertion.</p> <p>Une large diffusion des offres a été faite afin qu'ils positionnent les BRSA qu'ils suivent.</p> <p>De nombreuses relances auprès des partenaires ont été réalisées (mail, envoi de liste avec les BRSA socle...).</p>

<p>Evaluation</p>	<p>Evaluation des réunions Pôle Emploi et Fondation 2nd Chance, sur la base d'un questionnaire.</p> <p>Son exploitation a permis de repérer de nouveaux besoins en terme d'information.</p> <p>Il est constaté une meilleure identification des dispositifs et procédures d'appui aux parcours, à l'issue de ces rencontres.</p> <p>Participation régulière des bénéficiaires du RSA aux différents forums organisés (Pôle Emploi, service Accès à l'Emploi de la CAC notamment).</p> <p>Cependant, de plus en plus de partenaires transmettent au SEI des informations pour diffusion auprès de tous nos partenaires (offres d'emploi, places disponibles sur modules, manifestations,...) . Ils y voient donc un réel intérêt partenarial.</p> <p>Le travail sur le document de procédure est en cours de réalisation.</p> <p>Il ne peut être évalué à ce jour.</p>
<p>Perspectives 2015</p>	<p>Organiser d'autres réunions d'informations répondant aux besoins des partenaires : Dispositifs Formation, RSA, MDPH, FSL et BDF (présentation et constitution du dossier de demande), Réseau RESPIRE, Compétences clés.</p> <p>Continuer la diffusion d'informations auprès des partenaires.</p> <p>Mettre en place un retour d'information vers le service sur la participation des bénéficiaires du RSA aux différents «forums pour l'emploi».</p> <p>Continuer la mise en œuvre du dispositif CAE collège.</p> <p>Suivi du dispositif Emploi d'avenir (bilan de 1^{ère} année de CDD, maintien en Emploi,...) des établissements ayant signé une convention avant le 1^{er} décembre 2014.</p> <p>Poursuivre le travail sur le document de procédure. Mise à jour du document au fur et à mesure des évolutions du dispositif et des réunions de pôles ou services.</p>

AXE 1 - Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif

ACTION 3 : Maintenir et développer le partenariat avec les organismes payeurs (C.A.F. et M.S.A.)

Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2014	Poursuivre le partenariat avec les organismes payeurs et adapter le contenu de la convention aux évolutions du dispositif.
Contexte de mise en œuvre	<p>Une convention de gestion établit le 19 juin 2009 pour 5 ans (terme en juin 2014) détermine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conditions relatives au dépôt des demandes, - le contenu les modalités et les conditions du contrôle de la délégation, - les conditions de notification / récupérations des indus, - les échanges financiers entre le C.G. et les organismes payeurs, - les modalités d'échange d'information.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Partenariat	Caisse d'allocations familiales de l'Indre, Mutualité sociale agricole.
Actions 2014	<p>Renégociation de la convention de gestion de gestion avec la CAFI, mise en place d'un avenant en date du 11 août 2014.</p> <p>Réunions de travail sur l'amélioration de la délégation ; En cours.</p> <p>Favoriser la mise en œuvre des instructions C.A.F. au sein des C.A.S.</p> <p>Veille sur la bonne application de la délégation et sur l'évolution des dossiers soumis au Département pour avis.</p>
Réalisé	Réunion avec la CAF et la MSA en juin 2014.
Données quantitatives	
Evaluation	
Perspectives 2015	<p>Poursuivre le travail sur la renégociation des conventions de gestion.</p> <p>Poursuivre les liaisons régulières avec ces institutions et organiser des rencontres en tant que de besoin.</p> <p>Rencontrer la CAF à nouveau pour échanger sur la nature des décisions transmises au Département en opportunité.</p>

AXE 1 - Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif

ACTION 4 : Maintenir et développer le partenariat avec les organismes signataires de la convention relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement.

Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2014	Confirmer et poursuivre le partenariat, adapter le contenu de la convention d'orientation aux évolutions du dispositif.
Contexte de mise en œuvre	<p>Une convention d'orientation établie le 10 octobre 2012 pour 5 ans (terme en Juin 2017) détermine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modalités d'organisation du dispositif départemental d'orientation, - précise les implications de chacun des partenaires, - précise leur coordination pour chaque niveau d'intervention, - définit les conditions pratiques, les financements et les outils.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Partenariat	Principalement, les signataires de la convention d'orientation : Pôle Emploi, les organismes sociaux (CAF et MSA), les principaux CCAS.
Actions 2014	<p>Mobilisation de Pôle Emploi sur sa participation aux cellules de concertation via les agences locales de Pôle emploi.</p> <p>Rappel en interne à ce titre, afin que Pôle Emploi soit invité régulièrement.</p> <p>Amélioration de la fluidité de la procédure de désignation directe, révision et rappel des critères, afin de permettre plus de réactivité au niveau de l'orientation.</p> <p>Faciliter le désengorgement des cellules de concertation en élaborant un document méthodologique en lien avec le service social comprenant notamment des propositions d'appui à l'identification des publics concernés via des outils de requête adaptés.</p>
Réalisé	<p>La fluidité de la procédure d'orientation a été améliorée avec la mise en place des orientations Pôle Emploi PPAE prioritaires, sur « liste » émanant des CAS.</p> <p><u>Rappel des conditions</u> : inscription à Pôle Emploi, non connu ou non vu depuis au moins 2 ans par le service social, nouveaux entrants RSA, demandeurs d'emploi).</p> <p>L'identification des publics à orienter est améliorée grâce à l'évolution des requêtes informatiques qui intègrent dorénavant le conjoint et plus seulement le bénéficiaire.</p> <p>Mise en œuvre d'une procédure afin d'améliorer la transmission des informations.</p> <p>Projet d'évolution du document « compte-rendu de cellule de concertation ».</p>
Evaluation	<p>Evaluation du nombre d'orientations PPAE prioritaires réalisées par le SEI du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014 : 179.</p> <p>Le nombre de personnes non suivies a diminué de 6 %, alors que le nombre de BRSA en droits et devoirs (conjoint compris) a augmenté de 5,14 % sur cette période.</p>

<p>Perspectives 2015</p>	<p>Mettre en œuvre la nouvelle convention d'accompagnement globale de Pôle emploi.</p> <p>Mettre en place une veille sur l'accompagnement différencié et la prise en charge des bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi, accompagnés par Pôle Emploi.</p> <p>Poursuivre l'amélioration de la procédure de désignation directe auprès de PE PPAE prioritaire.</p> <p>Rappel sur la procédure d'orientation afin que toutes les propositions d'orientation et/ou de refus et/ou de demande de passage en Equipe Pluridisciplinaire fassent l'objet d'un bilan de cellule de concertation.</p> <p>Diffuser la nouvelle version du compte-rendu de cellule de concertation après validation du SASDL.</p> <p>Poursuivre le travail engagé avec les CAS sur l'orientation des personnes non suivies dans le cadre du RSA.</p>
--------------------------	---

AXE 1 - Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif

ACTION 5 : Améliorer la fluidité du dispositif d'orientation

Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2014	Réaffirmer le rôle clé de l'orientation.
Contexte de mise en œuvre	Eviter les délais trop longs entre la demande R.S.A. et l'orientation de la personne. Permettre une orientation adaptée au profil des bénéficiaires R.S.A.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Partenariat	Pôle emploi, les référents-parcours, le service social.
Actions 2014	Mise en œuvre et évaluation de la procédure d'orientation par défaut : Connaître le nombre de personnes orientées par défaut vers le service social. Evaluer le nombre de personnes ayant répondu favorablement aux propositions de rendez-vous pour une orientation / le nombre de personnes n'ayant pas répondu et convoquées en E.P.
Réalisé	L'évaluation des désignations directes vers les circonscriptions d'action sociale «par défaut» sera faite avec les «statistiques insertion» (nouvelle requête en cours d'élaboration par la DSI).
Perspectives 2015	Poursuivre l'évolution informatique pour évaluer le dispositif des désignations directes vers les circonscriptions d'action sociale «par défaut».

AXE 1 - Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif

ACTION 6 : Mettre en œuvre la fonction «réorientation» des Equipes pluridisciplinaires

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Réaffirmer le rôle clé de l'orientation.
Contexte de mise en œuvre	Obligation réglementaire issue de Article L.262-31 du C.A.S.F. : réorientation à 12 mois. Problème d'engorgement des cellules de concertation en C.A.S. à résoudre.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Partenariat	Service social. Référénts-parcours et C.A.S.
Perspectives 2014	Mettre en place les nouvelles équipes pluridisciplinaires «réorientation à l'issue de 12 mois de suivi social». Poursuivre les E.P. réorientation pour les fins de suivi anticipé.
Réalisé	Travail sur la mise en place des «équipes pluridisciplinaires réorientation à l'issue d'un suivi social de plus de 12 mois» : le dispositif informatique est mis en œuvre, la requête est en cours d'analyse et de vérification. Diffusion de l'information en réunion EFI et test de la requête en CAS. Retour de 2 circonscriptions sur les anomalies de cette liste. Présentation du dispositif aux agents du SEI. Préparation d'une note d'information et procédure à l'attention du service social. Organisation, procédures et mise en oeuvre pratique.
Evaluation	Requête des EP réorientation CAS de + de 12 mois à améliorer. Corrections en cours. 48 dossiers présentés en EP réorientation anticipée du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2014. 46 réorientés et seulement 2 refusés (donc maintenus avec le référent parcours initial).
Perspectives 2015	Continuer la mise en place des « équipes pluridisciplinaires réorientation à l'issue d'un suivi social de plus de 12 mois ». Améliorer la requête en lien avec les CAS. Elaboration d'une note de procédure à l'attention des CAS. Créer une requête sur le nombre d'EP réorientation anticipée et de 12 mois social (avec accord et refus).

AXE 1 - Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif

ACTION 7 : Actualiser la composition des Equipes pluridisciplinaires

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Rééquilibrer les Equipes Pluridisciplinaires au regard de la nouvelle composition du panel de référent-parcours.
Contexte de mise en œuvre	<p>Les référent-parcours, tant sociaux que professionnels, composent une partie des collèges des équipes pluridisciplinaires. Du fait de la mise en œuvre de nouveaux marchés publics, ces opérateurs ont évolués et leur représentation doit désormais être prise en compte.</p> <p>Un rééquilibrage doit être trouvé pour permettre une meilleure représentation de l'ensemble des opérateurs du dispositif au sein des Equipes Pluridisciplinaires sur le territoire.</p>
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Perspective 2014	<p>Proposer la nouvelle composition des Equipes pluridisciplinaires.</p> <p>Réunir les nouveaux membres et présenter les différentes missions et dispositif rattachés à cette instance.</p>
Réalisé	Au vu des modifications à venir, concernant les marchés publics, la nouvelle composition des EP aura lieu en 2015.
Evaluation	Une proposition de composition a été réalisée mais le changement de partenaires en 2015 mérite d'être pris en compte.
Perspectives 2015	<p>Organiser la nouvelle répartition des EP.</p> <p>Proposer aux membres la participation à ces instances.</p> <p>Réaliser un nouvel arrêté.</p>

AXE 2 – Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle

ACTION 8 : Renforcer le partenariat avec Pôle Emploi

Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2014	Mettre l'emploi au cœur du partenariat.
Contexte de mise en œuvre	Mise en œuvre de l'article L 262-34 du C.A.S.F. : Elaboration d'une contractualisation via les P.P.A.E. Déficit d'information qualitative sur ces suivis entre Pôle Emploi et le Département. Insertion professionnelle insuffisante des demandeurs d'emploi de très longue durée et bénéficiaires du R.S.A.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	Agences locales pour l'emploi / Logiciel de Pôle Emploi.
Actions 2014	<p>Poursuivre régulièrement les échanges d'information et de pratiques avec les conseillers de Pôle Emploi.</p> <p>Poursuivre les actions communes et spécifiques ciblées sur l'accès à l'emploi des publics en difficulté, dont, la mise en place des CUI-CAE au sein des collèges du Département et la mise en place des Emplois d'avenir dans les établissements médico-sociaux tarifés par le Département.</p> <p>Continuer la mise à jour des P.P.A.E. en remontant jusqu'à 2009 et poursuivre la saisie pour toutes les nouvelles orientations.</p> <p>Inscrire dans la convention d'orientation et d'accompagnement un objectif de participation du Département dans l'organisation des différents forums «Emploi» et modéliser une procédure d'information et de participation du publics bénéficiaires du R.S.A. à ces différents évènements.</p> <p>Engager une participation régulière aux Comités techniques d'animation de Pôle Emploi.</p>
Réalisé	<p>Identification d'un interlocuteur au sein de Pôle Emploi, pour tout échange sur des informations, des procédures ou des questionnements.</p> <p>Programmation de réunions régulières d'information entre Pôle Emploi, les partenaires et les services du Département.</p> <p>Poursuite du dispositif d'accès à l'emploi non marchand des bénéficiaires du RSA pour 13 CUI-CAE collèges. Partenariat sur la recherche de candidatures.</p> <p>Poursuite de l'enregistrement et mise à jour progressive de la saisie des PPAE depuis 2009 (sont à ce jour totalement réalisés les années 2013, 2012, et pour moitié 2011). Saisie des nouveaux PPAE en flux.</p> <p>Présence systématique aux CTA locaux d'ISSOUDUN et de CHATEAUROUX. Pas de programmation en 2014 pour ARGENTON.</p> <p>Participation au CTA Départemental sur la présentation de la réforme de l'IAE.</p>

<p>Evaluation</p>	<p>Très bon partenariat avec Pôle Emploi. Les échanges permettent rapidement de résoudre les difficultés rencontrées ou de diffuser de l'information auprès des conseillers Pôle Emploi.</p> <p>Mise en place du dispositif Emploi d'avenir fin 2013 et en 2014.</p> <p>Il a été difficile de mobiliser les établissements et de trouver des candidats pour certaines structures du fait de pré-requis difficiles à satisfaire.</p> <p>Aussi, le maintien en emploi n'a pas toujours été évident.</p> <p>Participation aux CTA d'ISSOUDUN (Diffusion d'informations locales et nationales).</p> <p>Absence de CTA à ARGENTON en 2014. Besoin de liens entre partenaires de l'IAE et Pôle Emploi.</p>
<p>Perspectives 2015</p>	<p>Poursuivre l'action d'accès à l'emploi sur le secteur non marchand avec le dispositif CUI-CAE.</p> <p>Mettre en œuvre l'accompagnement global des demandeurs d'emploi dès la signature de la nouvelle convention de partenariat.</p> <p>Continuer de participer aux CTA.</p> <p>Au vu de l'accompagnement global de PE à partir de 2015, renforcer le partenariat afin d'avoir des informations sur le suivi des BRSA (nature des suivis et travail réalisé).</p>

AXE 2 – Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle

ACTION 9 : Favoriser le lien avec le secteur marchand et développer l'accès à l'emploi

Objectif principal de l'action pour l'année 2014	Mettre l'emploi au cœur du partenariat.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Partenariat	Les acteurs économiques locaux.
Actions 2014	<p>Processus de mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics du Département, à débiter en 2014.</p> <p>Promotion du CIE pour atteindre l'objectif de la CAOM.</p>
Réalisé	<p>Mise en place de réunion d'échange inter-directions sur les objectifs et les modalités de mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics du Département.</p> <p>Communication sur les CIE du Département auprès des partenaires via les conseillers techniques.</p> <p>Réalisation d'un document de présentation de ce dispositif afin de le promouvoir auprès des partenaires, pour diffusion auprès du secteur marchand. <u>Cf. annexe Présentation Contrat Initiative Emploi.</u></p>
Evaluation	<p>Partage d'une information et d'objectifs communs entre les services porteurs du projet relatifs aux clauses d'insertion dans les Marchés Publics.</p> <p>Les établissements qui ont mobilisé des CIE du Département en 2013 ne se sont pas manifestés en 2014 (probablement à cause des échecs de certains allocataires du RSA sur leur poste).</p>
Perspective 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en œuvre du projet « clauses d'insertion » dans le cadre de la commande publique du Département de l'Indre. • Diffuser largement la note de présentation sur le CIE auprès des partenaires, ainsi qu'auprès du secteur marchand. • Mettre en œuvre une aide à l'emploi, au bénéfice des entreprises de l'Indre, qui vient en additionnalité avec les aides et exonérations existantes, afin d'avoir un effet levier sur la mobilisation des dispositifs d'accès à l'emploi par l'alternance (contrat d'apprentissage, de professionnalisation et de génération).

AXE 2 – Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle

ACTION 10 : Améliorer et renforcer l'offre Référent-parcours professionnel

Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2014	Optimiser les outils d'insertion professionnelle.
Contexte de mise en œuvre	Mise en place de plusieurs nouveaux marchés publics en début d'année 2013 : Actions d'insertion, insertion sociale, insertion par l'activité économique, représentant 19 lots différents. Rappel sur les modalités de mise en œuvre des marchés en cours : Référent parcours professionnel : 6 lots.
Pilote	D.P.D.S. – Service Environnement Insertion.
Partenariat	Prestataires dans le cadre des marchés publics et professionnels du Département en charge des orientations.
Actions 2014	Poursuivre l'organisation systématique et annuelle de réunions d'information et de présentation des référents-parcours auprès des professionnels chargés de l'orientation, personnels Département et partenaires. Maintenir une vigilance active sur l'application de l'ensemble des propositions contenues tant dans les cahiers des charges que dans les réponses aux appels d'offre des prestataires. Recourir en tant que de besoin à des avenants pour les marchés publics référents de parcours professionnels.
Réalisé	Une réunion d'information à destination des services sociaux et de Pôle Emploi, le 26 septembre 2014. Vigilance sur l'application du cahier des charges dans la validation des cellules de concertation et des préconisations des référents de parcours sur les bilans de fin de suivi : - rappel des critères importants en réunion interne (droit, profils des publics, prérogatives des savoirs de base pour orienter vers un référent professionnel, inscription Pôle Emploi pour orienter vers PE...).
Evaluation	Les bilans sur les marchés publics ont permis de faire émerger des propositions sur l'évolution du cahier des charges pour 2015.
Perspectives 2015	Poursuivre l'application pleine et entière des CCTP. Mettre en œuvre un nouveau marché public à visée d'insertion professionnelle pour 2015, en faire la promotion auprès des équipes en interne et des partenaires en externe. Mettre en œuvre un nouveau marché portant sur la réalisation de prestations d'appui à l'accès à l'emploi sur le secteur marchand au bénéfice des allocataires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.), via la promotion des dispositifs de formation par alternance, apprentissage/contrat de professionnalisation ou du contrat de génération dans le cadre d'un binôme Senior/junior.

AXE 2 – Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle

ACTION 11 : Développer et valoriser l'offre du secteur de l'insertion par l'activité économique

Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2014	Optimiser les outils d'insertion professionnelle.
Contexte de mise en œuvre	La mise en œuvre du nouveau marché Référent parcours Ateliers et Chantier d'Insertion a suscité de nombreuses questions quant à la prestation.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	Coordonnateurs locaux d'insertion, Conseillers techniques, Référent de parcours. Ateliers et Chantier d'Insertion, entreprises / collectivités / établissements Pôle emploi. Réseau de l'Insertion par l'activité économique, l'Etat (DIRECCTE) et le P.L.I.E.
Actions 2014	<p>Poursuivre l'amélioration des orientations vers les référents de parcours Ateliers et Chantiers d'Insertion (A.C.I.) en analysant plus précisément les orientations refusées ou ajournées.</p> <p>Continuer à promouvoir les périodes d'immersion dans le cadre des C.U.I./C.A.E. auprès des A.C.I.</p> <p>Adapter le C.I.A. aux spécificités des accompagnements A.C.I.</p> <p>Poursuivre l'étude sur l'évolution des parcours post A.C.I.</p> <p>Comptabiliser le nombre de sorties positives sur les A.C.I. et évaluer la qualité du suivi.</p> <p>Mettre en commun avec l'Etat les éléments relatifs à l'évaluation de la notion d'accompagnement.</p> <p>Faire évoluer le dispositif A.C.I. au regard du nouveau cadre juridique et financier des emplois en chantier d'insertion.</p>
Réalisé	<p>La promotion des périodes d'immersion lors des suivis ACI est faite lors des comités de pilotage des marchés.</p> <p>Un projet de CIA destiné aux ACI a été réalisé, ainsi que la maquette. Il va être testé par un ACI. A l'issue et après validation il sera généralisé.</p> <p>Mise en place de la réforme des financements de l'IAE. L'aide au poste sous la forme d'un CDDI devient la règle à partir du 1^{er} juillet 2014. Elle a donné lieu à : courriers, évolution informatique, élaboration d'une convention individuelle de recrutement du CDDI, schéma de procédure, information des agents et des partenaires, intégration aux statistiques CAE.</p>

<p>Evaluation</p>	<p><u>Bilan période d'immersion pour les BRSA suivies en ACI:</u> En 2013, 27 EMT (dont 14 aux Jardins de l'Esperseverance et 7 à CAP Vert) ont été réalisées sur 168 personnes ayant signé un CAE en ACI.</p> <p>Parmi les 27, 6 ont été effectuées en Mairie, 17 en Entreprise, 2 en Entreprise d'insertion et 2 non renseignés.</p> <p>En 2014, 7 EMT (dont 5 aux Jardins de l'Esperseverance) ont été réalisées sur 136 personnes ayant signé un CAE en ACI.</p> <p>Parmi ces 7, 2 ont été effectuées à l'Hôpital, 3 en Entreprise, 2 en association.</p> <p><u>Bilan sorties positives :</u> Pour 2013, 3 sorties positives en ACI (1 CDDI, 1 CDI, et 1 CDI de 28h/semaine (peintre)). Pour 2014, aucune sortie positive.</p> <p>Un certain nombre de sorties positives ne sont pas valorisées car les référents parcours perdent contact avec les personnes ou n'arrivent pas à obtenir les justificatifs.</p> <p>Les informations envoyées par les RP sur les sorties positives ont été très différentes et peu qualitatives.</p>
<p>Perspectives 2015</p>	<p>Poursuivre l'analyse des refus de cellule de concertation.</p> <p>Poursuivre le projet du CIA en ACI.</p> <p>Continuer les études sur les sorties positives et les périodes d'immersion.</p> <p>Des tableaux sur les sorties positives et sur les périodes d'immersion seront envoyés aux structures d'insertion conventionnées début 2015 afin d'homogénéiser le recueil de données et obtenir une meilleure évaluation globale. (cf. annexe).</p> <p>Evaluer le dispositif CDDI à un an (juillet 2015).</p>

AXE 2 – Affirmer la prévalence de l’insertion professionnelle

ACTION 12 : Mettre en œuvre des dispositifs de soutien dans le cadre des parcours

Objectif opérationnel de l’action pour l’année n	Optimiser les outils d’insertion professionnelle.
Contexte de mise en œuvre	Article L 5133-8 du Code du travail : L’aide personnalisée de retour à l’emploi : l’A.P.R.E. Mobiliser des appuis financiers dans le cadre des parcours et faciliter l’accès à l’emploi.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	Les référents de parcours et les conseillers techniques. Pôle Emploi.
Perspectives 2014	Mettre en place les évolutions à venir au titre de l’A.P.R.E. issues du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l’inclusion sociale. Intégrer dans les informations destinées aux référents de parcours les évolutions adoptées dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l’inclusion sociale. Organiser une réunion avec les partenaires sur les aides financières existantes, les conditions de leur mobilisation dans le cadre du R.S.A. Elaborer un document de présentation recensant toutes les aides et communiquer sur les règlements intérieurs auprès des partenaires. Poursuivre une veille sur l’évolution financière de ce dispositif.
Réalisé	La réunion d’information ne s’est pas mise en place car des évolutions sont à venir sur le dispositif de l’APRE. Elle sera organisée lorsqu’un travail commun avec les services de l’Etat aura été réalisé à ce titre. Les dispositifs d’aides financières sont présentés au sein du document de procédure insertion qui est en cours de réalisation. Calcul de l’enveloppe 2014 avec les frais de gestion déduits et nouvelle répartition par RP réalisée. Validée par l’Etat. Veille sur l’évolution financière du dispositif réalisée tous les mois (statistiques ministérielles envoyées à la DIRECCTE et consommation par RP), ainsi que la consommation mensuelle de la régie d’avances par référent parcours. Elaboration d’un document commun de demande d’aide pour l’APRE et du Fonds de secours insertion sociale.
Evaluation	Le budget APRE pour 2014 était de 176.555,98 €. Du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2014, 36.394,65 € ont été consommés. Le budget du Fonds de secours insertion sociale était de 30.000 €. Du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2014, 1.485,39 € ont été consommés.

Perspectives 2015	<p>Réaliser une réunion de travail sur l'évolution du dispositif APRE et réaliser un document d'information.</p> <p>Organiser une réunion de présentation des dispositifs APRE et Fonds de secours insertion sociale.</p> <p>Continuer le suivi budgétaire des aides financières (APRE et Fonds de secours insertion sociale).</p>
--------------------------	---

AXE 3 – Des parcours à consolider

ACTION 13 : Les modes de garde

Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2014	Par la résolution des freins spécifiques à l'emploi.
Contexte de mise en œuvre	
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	Référents-parcours, C.A.F., Service social,...
Actions 2014	<p>Continuer les réunions de travail sur l'existant et l'évolution des solutions.</p> <p>Intégrer dans les informations destinées aux référents de parcours les mesures adoptées dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse de l'A.S.F. pour les familles monoparentales, • Augmentation du complément familial, • Renforcement de l'accès aux crèches pour les enfants des familles en situation de pauvreté. <p>Travailler avec chacun des partenaires concernés sur ces nouvelles mesures et les conditions de leur mise en œuvre dans le département.</p>
Réalisé	<p>Diffusion orale des informations sur les moyens de garde existants auprès des BRSA rencontrant des difficultés pour reprendre une activité professionnelle :</p> <p>Assistante maternelle, Crèches, obligations des mairies de garder des places disponibles pour les enfants des personnes en insertion, activité du RAM, site internet de la collectivité départementale.</p>
Evaluation	
Perspectives 2015	Retravailler ce point avec les partenaires.

AXE 3 – Des parcours à consolider

ACTION 14 : La mobilité et la mobilisation

Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2014	La résolution des freins spécifiques à l'emploi.
Contexte de mise en œuvre	Des problèmes de mobilité qui ont de nombreuses répercussions négatives sur l'insertion des bénéficiaires du R.S.A.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	Référent-parcours.
Actions 2014	<p>Travailler avec chacun des partenaires concernés sur de nouvelles propositions et les conditions de leur mise en œuvre dans le département.</p> <p>Après transmission de l'information aux opérateurs de l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A., organiser un questionnaire ou une réunion des référents de parcours pour évaluer à 6 mois si des difficultés persistent.</p>
Réalisé	<p>Prise en charge du permis par l'APRE et le FAJD.</p> <p>Orientation des BRSA et jeunes en difficultés vers les dispositifs existants pour un éventuel co-financement (communes, Région, association).</p> <p>Diffusion aux partenaires de l'information sur le code de la route mis en place par le CRIA et financé par le FSE.</p>
Evaluation	
Perspectives 2015	Retravailler sur l'accès des publics bénéficiaires du RSA résidant en zone rurale aux modes de transports en commun.

AXE 3 – Des parcours à consolider

ACTION 15 : La formation professionnelle en lien avec le Conseil Régional

Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2014	Par la résolution des freins spécifiques à l'emploi.
Contexte de mise en œuvre	
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	Conseil Régional, Pôle Emploi.
Actions 2014	<p>Poursuivre la participation aux réunions d'évaluation des besoins animées par la Région Centre dans le cadre de son Plan régional de Formation.</p> <p>Diffusion des informations du GIP Alpha Centre auprès de l'ensemble des référents de parcours et des professionnels de l'insertion.</p>
Réalisé	<p>La diffusion d'information du GIP ALPHA Centre est réalisée dès réception de leur mail auprès de tous les partenaires de l'insertion et agents du Département.</p> <p>Participation à la présentation sur le programme régional d'offre de formations. (les 4 et 20 novembre 2014).</p>
Perspectives 2015	<p>Continuer la diffusion d'informations sur la formation.</p> <p>Envisager une intervention avec le GIP auprès de l'ensemble des référents de parcours et des services de la collectivité départementale.</p>

ACTION 16 : La lutte contre l'illettrisme et l'acquisition des savoirs fondamentaux

Objectif principal de l'action pour l'année 2014	Par l'activation des droits fondamentaux.
Contexte de mise en œuvre	Permettre l'accès aux droits des bénéficiaires du R.S.A. et notamment l'accès aux savoirs de base. Constats d'un fort taux d'illettrés, voire d'analphabètes au sein des suivis dans le cadre du R.S.A.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	A.C.I. et organismes partenaires dans la lutte contre l'illettrisme et dans l'apprentissage des savoirs de base. C.R.I.A., Chaîne des savoirs. ASSOFAC. GIP Alpha Centre.
Actions 2014	Continuer à promouvoir l'évaluation des savoirs de base auprès des référents- de parcours. Mieux mobiliser les dispositifs de droit commun : Compétences clés de l'Etat et les « visas » de la Région Centre. Evaluation de la mobilisation des professionnels à ce problème (questionnaire : sujet abordé ? détection de situations d'illettrisme ?...).
Réalisé	L'information a été faite auprès des conseillers techniques le 12 mai 2014 afin qu'ils en fassent la promotion lors de leur COPIL. Il a été demandé aux ACI, via les conseillers techniques, d'en faire un bilan qualitatif en fin d'année. Bilan de l'action « savoirs de base » animée par le Greta porteur de l'action pour le PLIE.
Evaluation	<u>Bilan savoirs de base en ACI :</u> 27 personnes ont été orientées vers une remise à niveau en 2013 et 14 personnes pour le 1 ^{er} semestre 2014 (2 ACI n'ont pas précisé cette donnée). Les positionnements ont été réalisés en interne ou par le CRIA. Les organismes ayant pris en charge ces personnes sont : FeL (Compétences clés), GRETA, ASSOFAC, Centre social St Jean, IFREP, Cité des possibles, PROFORMA, formation interne. Les bilans sur les savoirs de base envoyés par les ACI sont très différents sur la forme comme sur le fond. L'exploitation de ces données est donc difficile et il a été nécessaire de relancer les ACI pour avoir des informations complémentaires. Ainsi, pour 2015, une trame va leur être envoyée afin qu'ils donnent le même type d'informations et que le traitement soit homogène.
Perspectives 2015	Expérimenter ce nouvel outil. Mettre en place un dispositif d'évaluation des savoirs de base et de prise en charge au bénéfice des ACI des zones rurales.

AXE 3 – Des parcours à consolider

ACTION 17 : L'accès au logement

Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2014	Accès aux droits fondamentaux : Insertion par le logement et lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de l'accès et du maintien dans le logement.
Contexte de mise en œuvre	Mise en œuvre du dispositif DALO Lutte contre la précarité dans le cadre de l'accès et du maintien dans le logement. Mobilisation du Fonds de Solidarité pour le Logement. Conventionnement partenarial.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	A.D.I.L./ E.D.F./ G.D.F./ Bailleurs Sociaux /C.C.A.S. de Châteauroux/ C.A.S./ Les A.C.I. de l'Indre/ prestataires A.S.L.L.
Actions 2014	<p>Poursuivre les engagements relatifs à l'accès au droit.</p> <p>Travailler à une simplification des procédures d'information des différents acteurs du dispositif et à la remontée de celles-ci.</p> <p>Poursuivre la participation dans le cadre de la M.O.U.S. C.C.A.S. via le renouvellement de nos financements et de la mobilisation des fonds FEDER.</p> <p>Réaliser des réunions d'information sur les «éco-gestes», sur la lecture de factures avec remise de kit «énergie» auprès des travailleurs des Chantiers d'insertion de l'Indre.</p> <p>Modifier du contenu des kits pour les années futures.</p> <p>Ajuster ou étendre l'action des diagnostics «plus développés». Point à faire en début d'année 2014 sur le transfert de données entre bailleurs publics et G.D.F. Suez par rapport au T.S.S. collectif.</p> <p>Poursuivre les partenariats sur les actions de prévention concernant les «énergies».</p>
Réalisé	<p>Elargissement de l'attribution de kit aux personnes ayant bénéficié d'une aide «énergies» dans le cadre du FSL.</p> <p>Travail en collaboration avec GDF pour étendre l'action des diagnostics «plus développés» : n'a pas abouti pour 2014 mais à envisager pour 2015.</p> <p>En cours : réunion d'information auprès des partenaires sur la constitution des dossiers de surendettement et le FSL (évolution du règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement en 2014).</p> <p>Point sur l'accès au TSS dans l'Indre (début 2014) : 2169 bénéficiaires 1253 en individuel et 916 en collectif (forte progression).</p>
Perspectives 2015	<p>Mettre en place des animations au sein des Circonscriptions d'action sociale visant à la maîtrise des consommations d'énergie.</p> <p>Mettre en place des animations en lien avec les ateliers et chantiers d'insertion sur les éco gestes et les mesures préventives.</p> <p>Poursuivre le partenariat avec l'ADIL sur les «diagnostics énergie»</p>

AXE 3 – Des parcours à consolider

ACTION 18 : La prise en charge de la santé

Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2014	Par l'activation des droits fondamentaux.
Contexte de mise en œuvre	Constat d'importantes problématiques psychologiques rencontrées chez les bénéficiaires du RSA, par les référents de parcours professionnels ou sociaux, lors des accompagnements et difficultés à y remédier.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Actions 2014	Améliorer l'articulation avec les partenaires de «droit commun» (I.R.S.A., C.M.P., etc...) , à intégrer dans le nouveau marché public.
Réalisé	Un bilan de ce marché a été mené en lien les services en charge de l'orientation ainsi qu'avec l'opérateur sur l'évolution de cette prestation.
Evaluation	Maintien d'une demande faite des services sociaux vis-à-vis de la mise en place de cette prestation. Difficultés fortes de l'opérateur à la mettre en place, du fait des compétences attendues, de l'attente vis-à-vis de ce public difficile et peu volontaire.
Perspectives 2015	Revoir la présentation de la prestation afin qu'elle puisse effectivement être opérationnelle. Permettre un accès aux soins plus rapide en lien avec les opérateurs – Respire, CMP, etc...

AXE 4 – Des parcours à étayer pour une prise en compte de la personne dans sa globalité

ACTION 19 : Mieux intégrer les bénéficiaires du R.S.A. dans les réseaux de solidarité locaux

Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2014	En facilitant le lien social.
Contexte de mise en œuvre	Constat d'un fort taux d'isolement chez les bénéficiaires du R.S.A. suivis notamment par un référent de parcours social.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	Référents de parcours, service social, associations.
Actions 2014	Organiser à nouveau des réunions d'information avec les partenaires.
Réalisé	Réunion d'information sur la Fondation 2 ^{ème} Chance.
Perspective 2015	Conduire un travail partenarial en lien avec le secteur caritatif et les principaux réseaux de solidarité pour amener les bénéficiaires du RSA à sortir de leur isolement.

AXE 4 – Des parcours à étayer pour une prise en compte de la personne dans sa globalité

ACTION 20 : Développer des partenariats avec les institutions favorisant l'accès aux droits ou aux services

Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2014	En facilitant le lien social.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Actions 2014	Mettre en place ces partenariats.
Réalisation	Non réalisé.
Perspective 2015	A mettre en œuvre.

AXE 4 – Des parcours à étayer pour une prise en compte de la personne dans sa globalité

ACTION 21 : Améliorer et renforcer l'offre Référents parcours sociaux et actions d'insertion

Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2014	En renforçant le parcours social.
Contexte de mise en œuvre	Mieux répondre aux besoins d'accompagnement social et d'action d'insertion.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	Prestataires et organismes ayant contractualisé avec le Département.
Actions 2014	Reconduire les marchés publics en 2014.
Réalisé	Reconduction de l'ensemble des marchés.
Evaluation	<p>Pour le marché «Action d'insertion» :</p> <p>Au titre des actions collectives : 66 % de réalisation</p> <p>Au titre des mesures individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 72 % pour les mesures «écoutants» - 100 % pour les bilans de compétences - 30 % pour les savoirs de base. <p>Pour le marché «Référent parcours social» :</p> <p>ANPAA : 100 % de réalisation</p> <p>CCAS : 93 %</p> <p>CMAS : 88 %.</p>
Perspective 2015	<p>Mobiliser les professionnels de terrain sur les mesures les moins mobilisées.</p> <p>Refaire la présentation du contenu de ces mesures.</p>

AXE 4 – Des parcours à étayer pour une prise en compte de la personne dans sa globalité

ACTION 22 : Revisiter et adapter les dispositifs de soutien dans le cadre des parcours à visée d'insertion sociale

Objectif opérationnel de l'action pour l'année 2014	Articuler le Fonds de secours d'insertion sociale, avec le dispositif A.P.R.E.
Contexte de mise en œuvre	En renforçant le parcours social.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	C.A.S. et R-P sociaux.
Actions 2014	<p>Organiser une réunion de travail avec les C.A.S., C.L.I. et référents-parcours sociaux pour recenser les besoins et faire émerger des propositions. (Cf fiche 12)</p> <p>Organiser une réunion d'information sur les aides existantes si l'information n'est pas bien comprise par les partenaires (cf.fiche 12).</p>
Réalisé	Création d'un document unique de demande pour l'APRE et la régie de secours insertion actuellement en cours de validation.
Evaluation	
Perspectives 2015	<p>Diffuser le document commun APRE et régie d'avances.</p> <p>Le modifier selon les retours des partenaires pour les dispositifs APRE et Régie d'avances.</p>

AXE 4 – Des parcours à étayer pour une prise en compte de la personne dans sa globalité

ACTION 23 : Evolution du dispositif du Fonds d'aide aux jeunes en difficulté

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Adapter le dispositif F.A.J.D. aux besoins.
Contexte de mise en œuvre	Des jeunes de plus en plus en difficulté, un nombre croissant de demandes d'aides financières : un besoin d'intervention du F.A.J.D. plus pertinent.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Perspective 2014	Partager les résultats avec les partenaires et faire évoluer le règlement intérieur si besoin. Revoir le document de demande pour l'adapter aux besoins.
Réalisé	Le règlement intérieur a été actualisé. Le projet de document de demande d'aide a été réalisé. Il doit être testé par une Mission Locale après présentation à la Direction de la DPDS. Le FAJD est internalisé au sein du Département depuis le 1 ^{er} janvier 2014. A cet effet, un travail sur l'évolution informatique, sur la coordination entre les services concernés et sur les courriers a été effectué. La statistique a évolué afin de rendre compte des modes de paiement. (Cf.fiche 24).
Perspectives 2015	Elaborer le dossier, l'expérimenter et le diffuser.

AXE 5 – Etudes de l'activité insertion

ACTION 24 : Evolution statistiques

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Faire évoluer la statistiques pour répondre aux besoins.
Contexte de mise en œuvre	Besoins de données quantitatives pour rendre compte de l'activité et de la réalité du territoire.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Perspective 2014	Faire évoluer la statistique activité insertion, DREES RSA, FAJD.
Réalisé	<p>Lors de l'élaboration des statistiques DREES RSA, il a été constaté que les conjoints n'apparaissaient pas, les outils ont donc été adaptés pour les faire apparaître.</p> <p>De même, l'informatisation des statistiques insertion est à poursuivre.</p> <p>Elle portera sur l'orientation par RP, les PPAE, les CAE-CDDI, les CIE, les CIA, les mesures des CIA, les aides financières (Régie d'avances et APRE), les EP, par secteur Nord, Centre et Sud et par type de référent (social, ACI, Professionnel, Pôle Emploi, SEI).</p> <p>Les statistiques FAJD ont été améliorées.</p> <p>Un fichier de statistiques mensuelles a été élaboré et a évolué en fonction des nouvelles données disponibles dans IAS (modes de paiement par exemple).</p> <p>Aussi, toutes les anomalies constatées dans les listes ont fait l'objet de corrections.</p>
Perspectives 2015	<p>Poursuivre l'évolution informatique des statistiques DREES et FAJD, selon les besoins.</p> <p>Mettre en place l'informatisation des statistiques activité insertion.</p>